



Commission de la jeunesse

**3321 - Soutien aux collectivités
locales et aux associations**

**Activités socio-éducatives en
faveur des jeunes du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2012/828

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre approbation:

- les plans d'actions dans le cadre de contrats territoriaux pour la jeunesse
- le soutien à l'opération Ville-Vie-Vacances Toussaint 2012

1) Soutien aux plans d'actions dans le cadre des CTJ

Il vous est proposé de soutenir le plan d'actions 2012, dans le cadre du CTJ d'Eckbolsheim et de soutenir un projet exceptionnel porté par la communauté de communes de Benfeld et environs. Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

2) Opération Ville-Vie-Vacances (VVV)

Le Département participe depuis 1989 à l'opération « Prévention été » qui a pris en 1995 la dénomination de « Ville-Vie-Vacances ».

Ce dispositif interministériel vise à prévenir la délinquance juvénile dans les quartiers difficiles. Les projets proposés (activités d'insertion, sportives, culturelles et éducatives) se déroulent nécessairement pendant les vacances scolaires et concernent prioritairement les jeunes de 11 à 18 ans, avec des objectifs privilégiant :

- les potentialités d'épanouissement personnel des jeunes
- les apprentissages sociaux et l'éducation à la citoyenneté
- la responsabilisation
- la solidarité locale ou internationale
- les logiques d'insertion sociales et professionnelle.

Les autres financeurs du dispositif sont l'Etat, la Ville de Strasbourg et, dans une moindre mesure, les autres communes concernées.

La préfecture du Bas-Rhin assure le secrétariat d'une cellule « Ville-Vie-Vacances » réunissant les cofinanceurs du dispositif. Pour les dossiers faisant l'objet d'un avis favorable, la cellule s'est assurée que le projet répond aux critères du dispositif et propose un plan de financement qui doit permettre la réalisation de l'action.

Les projets qui vous sont soumis concernent la période des vacances de la Toussaint 2012. Les propositions sont reprises dans les tableaux joints en annexe.

La commission de la jeunesse s'est prononcée favorablement pour l'attribution des subventions récapitulées sur les tableaux annexés.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	880 000,00 €	109 714,37 €	4 500,00 €
31810	65-65734-33	213 900,00 €	104 807,57 €	3 078,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 7.578 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL